

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 – 9H30 – MOSTUÉJOULS**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot-Causse-Tarn	Guy DE SOUSA		Malika MONZIOLS	
CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ Régis VALGALIER	Présente Présent	Nicole AMASSE Irène LEBEAU	
CC Cévennes-Mont-Lozère	François FOLCHER	Excusé	Michèle BUISSON	Excusée
CC Gorges-Causse-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Serge GRASSET Pierre HERRGOTT René JEANJEAN Serge VÉDRINES	Présent Excusé Excusé, Mandat à S. Védrines Excusé Présent	Marie-Thérèse CHAPPELLE Patrick BOSC Henri COUDERC Régine DOUSSIERE Sylvain MOLINES	Présente Excusé Excusé Excusée Excusé
CC Lévézou-Pareloup	Jean-Michel ARNAL	Excusé, Mandat à G. Faucher	Patrick CONTASTIN	Excusé
CC Larzac et vallées	Alain DELMAS Jean-Michel DAUMAS Yves MALRIC	Excusé Excusé Excusé	Thierry CADENET Jean-Philippe MARTIN Michel VERNHETTES	Excusé
CC Millau-Grands causses	Christine BEDEL Didier CADAUX Arnaud CURVELIER Gilbert FAUCHER Catherine JOUVE Patrick SALSON	Présente Présent Présent Présent Excusée Excusé	Esther CHUREAU Christian FORIR Alexandre GREFFIER Corine MORA Christophe S ^T -PIERRE Claude TRÉMOLET	Excusée Présent Excusé
CC Muse et Rasper du Tarn	Daniel AURIOL Richard SARRAU	Excusé Présent	Frédéric BALARD Cécile SOULIÉ	Excusée
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Pierre PANTANELLA Pascal RIVIER	Excusé Excusé	Raymond FABRÈGUES Bernard SIRGUE	Présent

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION :

Céline DELAGNES (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE¹ Tarn-amont), Florian FERGEAULT (chargé de mission « milieux aquatiques » au SMBVTAM), Maxime HEZRAD (chargé de mission « milieux aquatiques » au SMBVTAM), Stéphanie BRAUD (chargée de mission « usages de l'eau » et communication, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM), Jade BRÉCHIGNAC (chargée de mission inondation, agriculture,

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

forêt au SMBVTAM), Cindy RODRIGUES-DELANNOY (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM), Jean-Jacques CHARLES (CC² Millau-Grands causses)

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 9h30

QUORUM ATTEINT : 12 délégués

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert FAUCHER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022

ACTION :

- Pré-bilan des missions d'animation territoriale (SAGE, contrat de rivière), mission inondations (PAPI³) et agricole, et mission de suivi des milieux aquatiques 2022 (PPG⁴s),
- Programmation des missions pour 2023 et demande de financements :
 - Mission d'animation territoriale,
 - Mission agricole – forêt
 - Mission de suivi des milieux aquatiques
- Tranche 2023 travaux de gestion des berges PPG Milieux Aquatiques 2023-2027 : choix des entreprises,
- Tranche 2023 travaux de gestion des berges PPG Milieux Aquatiques 2023-2027 : plan de financement prévisionnel et demande de financement
- Travaux zone d'expansion naturelle des crues (ZEC) St-Georges-de-Luzençon : révision des prix des travaux et de la maîtrise d'œuvre

DEMANDE D'AVIS ET POINTS D'INFORMATION

- Sollicitation sur la mise en place de stations de mesures de débits des ressources en eau sur le secteur Gorges-Causses-Cévennes et leurs suivis,
- Demande de soutien pour la diffusion d'un livre pédagogique sur le « Tarn Sauvage »,
- Prochaines réunions

QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ouvre la séance en faisant part au comité syndical des élus excusés et des élus ayant une procuration. Le quorum est donc atteint.

G. Faucher est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier comité syndical qui a eu lieu le 29 septembre 2022 à Mostuéjols, et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 sur le programme 129, le renouvellement de la ligne de trésorerie, la convention d'adhésion avec le CDG48⁵ pour la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes, la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-

2 Communauté de communes

3 Programme d'actions de prévention des inondations

4 Programme pluriannuel de gestion

5 Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

2027, la demande de la DIG⁶ pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027, le lancement de la 1ère tranche de gestion du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027, le choix du bureau d'étude pour l'étude de faisabilité du maintien des infrastructures sur la Basse-Dourbie, la proposition de partenariat Paris-Sorbonne concernant le projet de thèse sur le cycle de développement des cyanobactéries benthiques et de l'initiation au détachement, le partenariat avec l'AAPPMA⁷ de Nant Saint-Jean-du-Bruel Sauclières pour la mise en place d'analyses eau et sédiments sur la saison 2022, le lancement du programme sur les interventions scolaires 2022-2023 ainsi que les demandes de financement, le partenariat Ville de Millau, Association des riverains Tarn et Dourbie, Radio Larzac pour l'évènement anniversaire de la crue du 8 novembre 1982 et la sollicitation d'un avis sur le PAPI complet du bassin Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

→ **Adopté à l'unanimité**

PRÉ-BILAN DES MISSIONS D'ANIMATION TERRITORIALE (SAGE, CONTRAT DE RIVIÈRE), MISSION INONDATIONS (PAPI) ET AGRICOLE, ET MISSION DE SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES 2022 (PPGS)

C. Delagnes informe que chaque agent va présenter à l'aide d'un diaporama, le pré-bilan technique des actions menées en 2022. Ce point n'est pas acté par délibération. Mais il est judicieux de le faire pour comprendre les délibérations suivantes sur la programmation des missions 2023.

C. Delagnes commence par aborder l'organisation générale du syndicat en terme de moyens humains, de gestion budgétaire, de représentation supra-territoriale.

Elle précise que l'année 2022 a été marquée par une pérennisation des moyens humains malgré le départ de F. Pontramon, remplacé par M. Hezard en mai. Il est rappelé également que F. Fergeault a intégré le syndicat au 1^{er} janvier 2022. Pour rappel, auparavant, il était embauché auprès de la CC MGC⁸ avec une mise à disposition à 70% au Syndicat. Ainsi, l'équipe du syndicat est composée de 6 agents à temps complet.

De plus, elle rappelle également que l'association Tarn-Aveyron créée en 2021 permet une meilleure représentation des élus au niveau d'Adour-Garonne.

C. Delagnes fait ensuite un bilan quantitatif sur les réunions statutaires : 4 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances, 4 conseils syndicaux, 28 délibérations, 2 commission d'achats, 2 marchés publics, 20 devis pour des prestations techniques, 3 réunions d'UG⁹, 1 réunion de la CLE¹⁰. Le syndicat a également organisé des événements tels que le colloque sur la qualité des eaux, l'anniversaire de la crue du 8 novembre 1982. Il a aussi participé à des événements extérieurs.

De plus, un travail interne a été mené sur le RGPD¹¹ et le document unique. Ce travail n'est pas encore finalisé et il devra être poursuivi en 2023. L'avancement de ce travail dépend aussi des disponibilités des prestataires extérieurs à savoir le SMICA¹² pour le RGPD et le CDG48 pour le document unique.

Ensuite, il est présenté le pré-bilan de l'animation territoriale 2022.

Tout d'abord, C. Delagnes aborde l'animation de la CLE et du comité de rivière. Son rôle est de mieux diffuser la connaissance, de mettre en réseau les acteurs du territoire et de partager les actions et les logiques d'avenir. Dans ce but, le syndicat a organisé un colloque sur la qualité des eaux et des activités de loisirs le 23 juin 2022 à Veyreau. Ce colloque portait sur 5 thèmes avec l'intervention de 11 intervenants. Il a réuni environ 100 participants. De plus, le syndicat a organisé une réunion de la CLE le jeudi 1^{er} décembre à Verrières sur les thématiques de l'eau potable-assainissement et de la sécheresse. Cette réunion a nécessité l'intervention de 9 intervenants et a réuni environ 60 participants.

6 Déclaration d'Intérêt Général

7 Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

8 Communauté de communes Millau-Grands causses

9 Unité géographique

10 Commission Locale de l'eau

11 Règlement général sur la protection des données

12 Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents

C. Delagnes donne ensuite la parole à S. Braud, chargée de mission « usages de l'eau », communication et animatrice du contrat de rivière.

S. Braud présente la gestion des sites de baignade. Elle rappelle qu'il y a 41 sites de baignade recensés et déclarés auprès des ARS¹³ et 24 gestionnaires de baignades (23 communes et 1 privé). Sur les 41 sites, 3 sont surveillés par un surveillant de baignade, à savoir au Pont-de-Montvert, à Millau et à Saint-Jean-du-Bruel. Tous les sites bénéficient d'une surveillance active sur la qualité de l'eau. En effet, l'ARS réalise des prélèvements qui permettent de classer les sites de baignade. Il y a eu très peu ou pas de précipitations orageuses durant la saison estivale 2022. Toutefois, il y a eu une interdiction de baignade du 9 au 11 août inclus entre Le Rozier et Aguessac en raison d'un dysfonctionnement de plusieurs postes de relevage à la suite d'une coupure électrique dans la nuit du 8 au 9 août et en raison également d'un lessivage des sols suite à l'incendie sur le secteur de Mostuéjols. Les sites de baignade de La Roque-Sainte-Marguerite (Pont de Pierrefiche) et de Saint-Jean-du-Bruel (La Roque) ont également connu une interdiction de baignade en raison d'une non-conformité de la qualité d'eau de baignade dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé le 18 août. En effet, ces sites ont eu un mauvais résultat lié à la présence importante d'Escherichia coli et d'Entérocoques : La Roque (St-Jean-du-Bruel) [>34659 E. coli ; >34659 Entérocoques] et Pont de Pierrefiche (La Roque-Ste-Marguerite) [1414 E.Coli ; 1716 Entérocoques]. La non-conformité survient après un orage mais aucune des deux communes n'a pris d'arrêt préventif d'interdiction de la baignade. La source de la pollution reste indéterminée. Par conséquent, le site de baignade de La-Roque-Sainte-Marguerite a été déclassé en passant d'excellent en 2021 à bon en 2022. Le site de baignade de Saint-Jean-du-Bruel avec un tel résultat passerait en insuffisant mais le résultat a été écarté exceptionnellement pour éviter le déclassement sur demande de l'ARS¹² auprès de l'échelon régional et éviter ainsi d'impacter le classement pour les 4 prochaines années.

Sur la partie amont de la Dourbie (en amont de Saint-Jean-du-Bruel), à la même période, suite aux orages du 14/08/22 puis 17/08 (>100 mm/24h), les résultats d'analyses, réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire le 17/08, sont moyens au niveau des sites de la Pensière de Dourbies et des Laupies. La commune n'a pas pris d'arrêt préventif d'interdiction de la baignade. C. Delagnes ajoute que les communes peuvent contacter S. Braud pour savoir s'il est nécessaire d'interdire la baignade suite à des précipitations orageuses ou pluvieuses. S. Braud évoque ensuite le classement provisoire de la qualité des eaux de baignade de la saison estivale 2022 (en cours de validation à l'échelle Européenne). Elle rappelle que le classement est obtenu par une méthode statistique à partir des résultats des contrôles sanitaires des 4 dernières années, soit entre 16 et 20 prélèvements. En 2022, 25 sites classés « excellent », 10 classés « bon » (au lieu de 9 comme indiqué lors du CS), aucun site « suffisant », 1 site « insuffisant », 1 site « abandonné », 5 qui ne sont pas classés (au lieu de 6 comme indiqué lors du CS) car ils ne bénéficient pas de données suffisantes (sites nouvellement déclaré).

S. Braud poursuit sur l'action d'harmonisation de l'affichage des panneaux de baignade. Cette action a permis de remplacer les anciens panneaux par de nouveaux. L'objectif de cette action est d'améliorer la gestion quotidienne des sites de baignade réalisée par les communes responsables de l'eau de baignade et la communication auprès des pratiquants de la baignade telle que la présentation du site, le classement, la qualité de l'eau, les risques liés aux cyanobactéries, le cas échéant l'interdiction de baignade, etc. Il s'agit également d'apporter des informations pédagogiques et de sensibilisation sur les milieux naturels, en particulier sur les milieux aquatiques, aux usagers de la rivière. Un travail de concertation sur le fond et la forme a été mené avec les services de l'État (DREAL¹⁴ Occitanie, UDAP¹⁵, ARS) des trois départements, le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Opération Grand Site portée par la

13 Agence Régionale de Santé

14 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

15 Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes. Par cette action, 42 panneaux de baignade ont été posés avant la saison estivale 2022. C. Delagnes rappelle que cette action est financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Départements du Gard et de la Lozère et les gestionnaires.

S. Braud évoque ensuite le suivi des cyanobactéries benthiques (fixées sur les galets). Ce suivi est mis en place depuis 2012 suite à de nombreux cas d'intoxications et de décès de chiens par ingestion de biofilms à cyanobactéries benthiques. Ce suivi est mis en œuvre à travers un protocole interdépartemental entre la Lozère (2012), l'Aveyron (depuis 2020) et le Gard (depuis 2022). Pour rappel, l'instruction ministérielle du 6 avril 2021 est entrée en vigueur pour la saison estivale 2022. Pour répondre à cette instruction, le protocole existant a été adapté de la manière suivante :

- extension du périmètre d'intervention aux secteurs du bassin versant du Tarn-amont situés dans le département du Gard,
- réalisation d'un prélèvement et d'analyses sur des sites témoins (1 fois par an et par département),
- la prise en compte des recommandations relatives aux risques liés à la pêche récréative et à la consommation de poissons d'eau douce dans les documents de communication.

La nouvelle version du protocole a été signée par les Sous-préfets de Millau, Le Vigan et Florac et par le Président du syndicat. Il a été mis en œuvre du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

La mise en œuvre de ce protocole s'est traduite par un suivi estival visuel de l'évolution du développement des biofilms caractéristiques des cyanobactéries par le syndicat, relayé à l'ARS qui transmet aux collectivités. Une investigation du nouveau territoire a également été menée. Cela a permis de constater la présence de biofilms à cyanobactéries benthiques sur les lieux suivants :

- le ruisseau du Bonheur, radier en aval de la passerelle de la Baraque neuve, en amont du lac du Devois (site de baignade de Saint-Sauveur-Camprieux),
- la rivière du Trévezel, radier sous le Pont vieux, en aval de la Pensièrre de Trèves (site de baignade de Trèves),
- la rivière de la Dourbie, courant en aval de la passerelle du Camping de la Pensièrre de Dourbies (site de baignade de Dourbies),
- la rivière de la Dourbie, radier en amont et en aval de la baignade des Laupies (site de baignade de Dourbies).

En 2022, le suivi des cyanobactéries a représenté une quinzaine de journées de terrain et de bureau avec la restitution du suivi auprès de l'ARS. Chaque année, la plaquette et l'affiche d'informations sur les cyanobactéries benthiques sont mises à jour et envoyées à l'ensemble des prestataires touristiques, des professionnels de santé, des collectivités, des partenaires du syndicat. En 2022, 1 353 plaquettes et 220 affiches ont été envoyées. Beaucoup de particulier inquiets ont contacté le syndicat au sujet des cyanobactéries, notamment en raison de la mauvaise communication faite par d'autres structures sur ce sujet.

De plus, une formation sur le terrain pour la reconnaissance des biofilms à cyanobactéries benthiques a été réalisée pour les préleveurs du laboratoire départemental de l'Aveyron.

C. Delagnes donne ensuite la parole à J. Bréchnignac, chargée d'animation inondations, agriculture et forêt pour présenter le bilan de la mission inondations 2022.

J. Bréchnignac rappelle les temps forts de cette mission. Le PAPI d'intention du Tarn-amont a été clôturé le 9 mai par l'inauguration des repères de crue à Aguessac. Un montant de 455 700 € a été engagé pour réaliser les 22 actions (sur 23) prévues dans le PAPI d'intention. Au préalable, le comité syndical de mars 2022 a acté l'engagement sur un PAPI complet. Un premier travail sur le diagnostic de territoire a été mené et présenté en comité de pilotage le 7 juillet pour validation. De plus, pour l'anniversaire des 40 ans de la crue de 1982, le syndicat en partenariat avec la Ville de Millau, l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie et Radio Larzac ont organisé une journée inondation le 8 novembre. Une collecte de témoignages a été lancée durant l'été et une captation sonore et vidéo ont été effectuées. Une collecte de photographies a également été faite pour réaliser une exposition temporaire sur les quais Sully Chaliès à Millau. Ainsi, une dizaine de

panneaux ont été posés. Deux classes du lycée Jeanne d'Arc ont participé à une balade qui proposait des interventions sur les inondations et les milieux aquatiques. Ces lycéens ont aussi assisté à une pièce de théâtre réalisé dans le cadre de la Mission interrégionale Inondation arc méditerranéen. La soirée du 8 novembre a été consacré à une soirée d'échanges grand public avec des témoignages et des interventions sur la présentation du PCS¹⁶, les bons gestes en situation de crise dans l'eau, les aides financières dans le cadre du PAPI complet. Cette soirée a réuni une centaine de personne. La journée du 8 novembre a été labellisé par l'État dans le cadre de l'appel à projet « Résilience ».

J. Bréchnignac revient rapidement sur les actions du PAPI d'intention. En 2022, les dernières actions ont été finalisées notamment les diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics. Une étude spécifique pour le centre technique de Millau est en cours. Sa restitution est prévue courant du 1^{er} trimestre 2023. Par rapport à l'action sur l'étude du Ladoux, 4 scénarios d'aménagement ont été proposés suite à l'étude mais à ce jour il n'y a pas eu de décision sur le choix du scénario. J. Bréchnignac informe que le risque crue des ravins est moins connu par les personnes.

J. Bréchnignac termine par aborder la suite du PAPI complet pour 2023.

En 2023 l'objectif est de déposer la candidature pour la labellisation du PAPI complet du Tarn-amont courant 2^{ème} trimestre 2023. Pour cela, il faudra finaliser l'élaboration du PAPI complet par la rédaction des fiches actions, établir le programme détaillé des actions ainsi que le programme financier, rédiger une note de gouvernance, réaliser une analyse environnementale et une consultation citoyenne. L'étude en cours sur le centre technique de Millau fera partie d'une des actions. G. Faucher ajoute qu'il serait nécessaire prévoir une réunion spécifique pour le Ladoux entre la mairie de Millau et le syndicat.

C. Delagnes rappelle que la labellisation permettra d'obtenir des fonds par le fond Barnier qui peut financer des actions à hauteur de 50 % voire 80%, peuvent être également mobiliser des aides de la Région et éventuellement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

C. Delagnes donne la parole à F. Fergeault et M. Hezard, chargés de mission « milieux aquatiques » pour présenter le pré-bilan des missions de suivi des cours d'eau 2022.

F. Fergeault rappelle la démarche qui a été menée pour l'élaboration du nouveau PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont. Trois réunions d'UGs ont été organisés en février 2022 avec les élus, les partenaires techniques et financiers. Ces réunions avaient pour objectif de présenter les actions du nouveau PPG. Ces fiches actions ont été validées en mai 2022. En juin 2022, le plan de financement a été présenté. Ensuite, le comité syndical a validé le nouveau PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont et sa DIG¹⁷ en comité syndical du 29 septembre 2022. La demande de DIG a été déposé le 25 octobre 2022 pour instruction.

M. Hezard aborde ensuite les travaux rivières qui ont été réalisées en 2022. Les travaux de la 5^{ème} tranche sur le Cernon, Souizon ont été terminés par l'entreprise Le Jardinier. Ils se sont déroulés entre septembre et octobre 2022. Ces travaux représentent un coût de 23 000 €, 12 kilomètres de rivières traités, 107 arbres évacués. En amont des travaux, 40 conventions de passages et de travaux ont été envoyées avec le guide du riverain. C. Delagnes rappelle que ces travaux ont bénéficié d'aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et le Département Aveyron.

M. Hezard informe que des travaux imprévus ont été effectués du printemps jusqu'à l'automne 2022 sur 7 chantiers pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général. Le coût est de 8 992 €. Quatre entreprises différentes sont intervenues pour ces travaux.

16 Plan communal de sauvegarde

17 Déclaration d'Intérêt Général

F. Fergeault poursuit avec la présentation de la tranche de travaux 2023. En 2023, la première tranche de travaux du nouveau PPG sera lancée. Durant l'été 2022, un état des lieux d'intervention a été mené. Trente kilomètres ont été prospectés. Suite à ce travail de terrain, 5 secteurs ont été identifiés pour la restauration et l'entretien de la ripisylve, la gestion des zones de pièges à embâcles et la gestion des imprévus. Une consultation des entreprises a été réalisée entre octobre et novembre 2022 pour 5 lots correspondants aux 5 secteurs. Les travaux devraient se faire entre juillet/août 2023 et septembre/octobre 2023 si l'arrêté inter-préfectoral de la DIG est signé. Le montant des travaux s'élève à 67 000 € HT et 20 000 € HT pour la surveillance active. F. Fergeault rappelle que sur les secteurs où il y a eu déjà un PPG, la Région ne financera pas à nouveau ces secteurs.

C. Delagnes reprend la parole pour évoquer les opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues. Elle commence par la zone d'expansion de crues de Saint-Georges-de-Luzençon sur le site dit « des stades sportifs » qui est issue des inondations connues en novembre 2014. En mai 2022, l'arrêté d'autorisation de travaux a été pris par la Préfère de l'Aveyron. Une réunion de lancement des travaux et des phases préparatoires s'est également tenue. Les missions de suivis environnementaux ont été lancées. La commune s'est occupée de l'acquisition des parcelles en rive gauche. De plus, les travaux de débroussaillage du site sont prévus mi-décembre 2022. À noter également, un contentieux avec une association opposée à ce projet.

F. Fergeault évoque par la suite la zone de mobilité du Tarn à Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn. Il rappelle que cette opération est engagée depuis 2016 avec des financements des partenaires acquis. Les négociations foncières se poursuivent avec notamment le lancement d'une DUP¹⁸ sur une parcelle, par la CC Millau Grands Causses. Afin d'ajuster le projet, une modélisation hydraulique a été réalisée. Une réflexion préalable au dépôt d'un permis d'aménager avec les services de l'État est en cours.

C. Delagnes poursuit avec la zone d'expansion de crues en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon, site « la Sabar ». Elle rappelle que suite aux travaux menées sur la rive droite, la commune a souhaité une étude sur la rive gauche. L'étude a été restituée. Des réflexions doivent être menées sur les suites données.

M. Hezard aborde ensuite le projet de renaturation de cours d'eau à Estalane et le projet de zones humides à Lescure sur le bassin de la Muse. Concernant le projet d'Estalane, une réunion avec les partenaires et les propriétaires riverains a eu lieu. Ce projet nécessite le montage d'un dossier loi sur l'eau et de définir l'esquisse de renaturation du cours d'eau. Ce projet va se poursuivre en 2023. Pour la zone humide à Lescure, M. Hezard rappelle que les étudiants de BTS de Valrance y travaillent dessus. Un inventaire de terrain ainsi que la rencontre avec les acteurs ont été réalisés dans le but de définir les besoins de ce projet.

F. Fergeault continue sur les travaux expérimentaux de génie écologique sur le bassin versant du Pissarot sur la commune de Rivière-sur-Tarn, réalisée il y a plusieurs années. Les travaux ont consisté à combler le ravin sec par des sédiments et survie des boutures. Un suivi-bilan a été réalisé. En 2022, 28 % de la ravine est végétalisée.

Il poursuit avec le suivi prospectif des développements algaux. Il rappelle qu'une stagiaire a été prise pour réaliser cette mission. Le suivi s'est effectué sur 4 mois d'avril à juillet 2022. Neuf stations sur le Cernon, la Dourbie, le Tarnon et la Mimente ont bénéficié d'un suivi visuel du développement des algues et de mesures physico-chimique. Six stations sur le Cernon et la Dourbie ont bénéficié de mesures des nutriments (azote et phosphore).

¹⁸ Déclaration d'Utilité Publique

F. Fergeault termine avec la mission d'accompagnement et de conseils techniques auprès des riverains. Cette mission permet d'apporter des conseils sur l'entretien des berges, sur des projets de protection des berges en génie végétal, sur des projets de plantations, de protection des castors. En 2022, une vingtaine d'accompagnement a été apporté. Par exemple, l'accompagnement de la commune de Mostuéjols pour le remplacement d'une buse sur le ruisseau des Arziolles (procédure réglementaire Loi sur l'eau) et la mise en place d'un suivi du ruisseau des Arziolles à Mostuéjols suite à l'incendie d'août 2022. Sur la commune de Comprégnac, un accompagnement sur le projet d'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau. Cet accompagnement se traduit par la rédaction d'une note de gestion des parcelles au sein de l'espace de mobilité. Autre exemple, un accompagnement sur le projet de vidange du Pesquié à Creissels qui nécessite une procédure réglementaire Loi sur l'eau. M. Hezard aborde aussi l'accompagnement technique du syndicat sur le projet de lutte contre le ruissellement du Migou à Dourbies sur le site des Laupies avec le Parc national des Cévennes et la commune.

C. Delagnes donne la parole à J. Bréchignac sur la mission milieux aquatiques/agriculture 2022.

J. Bréchignac précise que le plan d'actions de maintien des sols agricoles sur le bassin de la Muse est une action conjointe du contrat de rivière et du PPG milieux aquatiques. L'objectif est de résoudre les problématiques d'ensablement et de colmatage de la Muse et ses affluents pour améliorer l'état écologique des cours d'eau. Cette action est menée en partenariat avec l'ADASEA¹⁹ / CATZH²⁰, la chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association Arbres Haies Paysages de l'Aveyron. M. Hezard informe que cette action porte sur 2 thématiques, la mise en défens des cours d'eau (berges et zones humides) et la réduction de la vulnérabilité des versants face aux départs de sols. Cette action permettra de proposer un panel d'actions types aux agriculteurs pour ensuite mettre en place un programme d'actions sur du long terme. En février 2023, le syndicat organisera un appel à manifestation d'intérêt auprès des agriculteurs du secteur. C. Delagnes ajoute que cette action pourra s'étendre aux secteurs du Ladoux et du Lumensonesque.

Pour terminer cette présentation, C. Delagnes fait un bilan sur la communication et la sensibilisation en 2022. Comme chaque année, le syndicat propose de sensibiliser le jeune public sur l'eau et les milieux aquatiques par des interventions scolaires réalisées par les CPIEs²¹. Pour les 10 ans de ce programme, le syndicat a organisé un jeu concours. Les premiers prix ont été remportés par l'école de Vébron et l'école Jules Ferry de Millau. En 2022, il y a eu 30 demi-journées d'intervention en Aveyron, 16 en Lozère et aucune dans le Gard. Ces interventions ont sensibilisé 176 enfants en Aveyron et 88 en Lozère.

De plus, le syndicat a également proposé une mission d'ambassadeurs des cours d'eau pour la saison estivale 2022. La mission concerne la sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre Le Pont de Montvert et Millau), sur la Dourbie, et affluents. La conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, le respect des milieux aquatiques, et la prise en compte du risque inondations sont les thématiques de cette mission. Cette mission a été assurée par 2 stagiaires. Les ambassadeurs des cours d'eau ont sensibilisé entre 1 400 et 2000 personnes sur les sites de baignade et les campings. Dans le cadre de cette mission, un kit pédagogique a été acheté.

Cette mission sera reconduite pour la saison estivale 2023.

La maquette « Ma rivière vivante » a été empruntée 19 jours et 2 conventions partenaires ont été signées pour pouvoir l'utiliser.

¹⁹ Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture

²⁰ Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

²¹ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Le syndicat a organisé et participé à plusieurs événements en 2022 :

- l'opération nettoyage des berges à Aguessac le 5 mars : 120 personnes mobilisées et 1 600 kg de déchets ramassés,
- l'animation ABC²² au Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère (50 personnes) et l'opération nettoyage à Ispagnac le 11 avril,
- la soirée riverains dans le cadre de l'ABC à Florac le 7 juin: 40 personnes,
- le colloque sur la qualité des cours d'eau et activités à Veyreau le 23 juin : environ 100 personnes,
- l'arrachage de l'ambrosie avec la Fredon au Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère le 30 juin,
- l'évènement des 40 ans de la crue à Millau le 8 novembre.

Le syndicat a participé à d'autres événements tels que l'évènement de Jolies Gestes à Mostuéjols, la Fête de la rivière à Nant, la Journée départementale de l'éducation à l'environnement à Quézac, la journée du patrimoine à Saint-Chély-du-Tarn. Le syndicat a aussi apporté son soutien dans les opérations « nettoyages de berges » de Florac, Bédouès, Sainte-Énimie par la mise à disposition de sacs poubelles et de gants.

C. Delagnes termine par la communication générale du syndicat. Au niveau des réseaux sociaux, 363 personnes suivent la page Facebook du syndicat, 62 publications en 2022 sur les nettoyages de berges, l'ambrosie, les cyanobactéries, la qualité des eaux de baignade, la sécheresse, la prévention des risques inondations et également le partage de publication d'autres acteurs en lien avec les enjeux eau et biodiversité. Entre juillet et août et à deux reprises, la couverture de la page Facebook a atteint le pic des 30 000 personnes qui ont vu l'un des contenus de la page, à savoir les publications sur le suivi cyanobactéries du 16 juillet et du 9 août.

Au niveau de la presse, 8 articles sont apparus sur les actions du syndicat à savoir les élections de la CLE en janvier, le bilan des travaux PPG en février, l'inauguration des repères de crues en mai, les ambassadeurs des rivières, la qualité de l'eau, les cyanobactéries, les 40 ans de la crue du millavois à l'automne, la journée de la CLE et du comité de rivière sur l'assainissement, l'eau potable et la sécheresse. D'autres articles sur les actions et les missions ont été réalisés par les partenaires ou les médias eux-mêmes.

Au niveau du site internet, 8 articles ont été publiés dans l'onglet « Actualités », une page consacrée au colloque sur la qualité des rivières et activités de loisirs du Tarn-amont et un onglet a été créé intitulé « Sports et loisirs liés à l'eau ».

S. Védrières remercie l'équipe pour la qualité et le volume de travail réalisé sur le territoire.

MISSION D'ANIMATION TERRITORIALE 2023 : SAGE TARN-AMONT ET CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT – DE 2022_0023

S. Védrières procède à la lecture de la délibération.

C. Delagnes indique que le coût prévisionnel est estimé à 185 277,42 € pour 501 jours d'agents du syndicat, 112 jours pour une mission d'ambassadeurs des cours d'eau avec l'embauche de deux personnes et 83 jours pour une mission de stage. Une mission de dialogue territorial/médiation sera lancée avec l'appui d'un prestataire extérieur. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'AEAG²³ pour un montant de 129 694,19 € (70%) et le syndicat pour un montant de 55 583,23 € (30%). L'autofinancement est entièrement mutualisé et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat.

Cette mission relève pour 50 % de la compétence GEMAPI et pour 50 % de la compétence « animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

22 Atlas de la Biodiversité communale
23 L'Agence de l'eau Adour-Garonne

DE_2022_023 Mission d'animation 2023 d'animation territoriale : SAGE Tarn-amont et contrat de rivière Tarn-amont

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF-2020-154-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 2 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté inter préfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares ;

Considérant la mission d'animation territoriale du SAGE Tarn-amont et du contrat de rivière Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation de l'animation territoriale 2023 du SAGE du Tarn-amont et du contrat de rivière 2019-2024 comme suit :

Coordination générale du syndicat mixte :

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte ;
- Réunions/visioconférences d'équipe ; participation aux réunions pilotées par d'autres agents ou d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets ;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Élaboration des demandes et suivi des subventions ;

Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :

- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau ;
- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;

Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :

- Participation à la structuration du bassin Tarn-Aveyron : partenariat entre syndicats mixtes dans le cadre de l'association de bassin Tarn-Aveyron, service SIG mutualisé... ;

Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE (contrat de rivière 2019-2024) :

Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Suivi des opérations menées par les collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées : Florac, La Cavalerie ;
- Suivi des études stratégiques en cours : Millau-Grands-Causse

Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Accompagnement stratégique de la mission agriculture, forêt, ruissellement, érosion pour la mise en œuvre du plan d'actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sur le sous-bassin de la Muse ;
- Accompagnement stratégique de la mission suivi des cours d'eau pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Tarn-amont 2023-2027 ;

Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Portage stratégique de l'opération de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) à Saint-Georges-de-Luzençon : travaux, procédures... ;
- Perspectives suite à l'étude de faisabilité pour la restauration d'une ZEC à Saint-Rome-de-Cernon en rive gauche (site de l'ancienne usine de la Sabar) ;
- Accompagnement stratégique de la mission inondations pour la finalisation du PAPI complet et sa labellisation.

Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Suivi des démarches en cours sur le territoire du Tarn-amont : SIAEP du Causse Noir, CCMGC, CCGCC ...;
- Lancement d'un stage sur la compilation des données de prélèvements sur la ressource en eau, par usage, par type de prélèvements, évolution temporelle. Analyse critique.

Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Mise en œuvre des 22 conventions avec les gestionnaires de baignades : mise à jour des fiches de synthèse associées, rappel des démarches à suivre en cas de pollution... ,
- Poursuite de la prévention liée aux cyanobactéries benthiques et retour de la saison 2022 avec l'adaptation du protocole local « Tarn-amont » à l'instruction ministérielle n°DGD/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative,
- Poursuite de la mission « ambassadeurs des cours d'eau » dans un objectif de sensibilisation voire de médiation spécifique auprès des gestionnaires de campings et des campeurs, et des baigneurs et pratiquants d'activités de loisirs liées à l'eau, pendant la saison balnéaire ;
- Accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades pour la réalisation des profils de baignades (sites identifiés : finalisation sur la commune de Dourbies + 2 sites sur la commune de Comprégnac, 1 site à Paulhe et 1 site à Castelbouc) ;
- Lancement d'une mission de dialogue territorial/médiation avec l'appui d'un prestataire.

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Poursuivre la mise en visibilité et la lisibilité de l'action du Syndicat via un plan de communication sur les milieux aquatiques et les inondations
- Poursuite des opérations de sensibilisation auprès des scolaires via le programme d'interventions scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques du Tarn-amont,

- Actualisation et alimentation du site internet www.tarn-amont.fr et de la page institutionnelle Facebook ;
- Rédiger le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière 2019-2024.

Établit le nombre de journées relatives aux missions d'animation territoriale à 501 jours d'agents du syndicat, 112 jours pour une mission d'ambassadeurs des cours d'eau avec l'embauche de deux personnes et 83 jours pour une mission de stage.

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale 2023 à

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc...	164 977,42 €
Dépenses ponctuelles : prestation pour mission de médiation/dialogue territorial et frais annexes	20 300,00 €
TOTAL GENERAL	185 277,42 €

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale en 2023 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 129 694,19 euros (70%),
- Autofinancement : 55 583,23 euros (30%) ;

Précise que cette mission d'animation territoriale relève pour 50% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 50% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

S. Védrines procède au vote

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION AGRICULTURE – DE 2022_024

S. Védrines procède à la lecture de la délibération.

C. Delagnes informe que la mission agriculture représente 25 % d'un ETP²⁴. Il n'y a pas de délibération sur la mission inondation car tant que le PAPI complet n'est pas labellisé, il n'y a pas de subvention sur l'animation.

C. Delagnes indique que le coût prévisionnel est estimé à 18 840,58 € pour 61 jours d'agents du syndicat. Le

²⁴ Équivalent Temps Plein

plan de financement prévisionnel est réparti entre l'AEAG²⁵ pour un montant de 13 188,41€ (70%) et le syndicat pour un montant de 5 652,17€ (30%). L'autofinancement est entièrement mutualisé et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat.

Cette mission relève pour 70 % de la compétence GEMAPI et pour 30 % de la compétence « animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

DE_2022_024 Mission agriculture – forêt 2023

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, arrêtés par les préfets de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère le 30 mars 2018, modifiés le 20 décembre 2019 ;

Vu le SAGE Tarn-amont approuvé par arrêté inter préfectoral n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 ;

Vu le programme d'actions du contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont validé le 27 juin 2019 par le comité de bassin Adour-Garonne, comprenant notamment le volet A « Lutte contre les pollutions », le volet B1 « Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » dont l'action B1-6 « Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers (bassins de la Muse et du Lavencou) », le volet B2 « Prévention et protection contre les risques d'inondation ».

Considérant la délibération DE_2021_028 en date du 17 juin 2021 actant la complémentarité des missions « agriculture/forêt, érosion, ruissellement » et d'une partie de la mission « inondations » sur le territoire à dominante rurale du Tarn-amont ; et approuvant le renforcement de la mission « agriculture/forêt, érosion, ruissellement » du contrat de rivière Tarn-amont à compter du 01/01/2022 ;

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Établit la programmation 2023 de la mission « agriculture/forêt, érosion, ruissellement » du contrat de rivière comme suit :

Action phare B1-6 :

Bassin de la Muse :

- Coordination de la stratégie d'action sur le bassin Muse
- Construction des partenariats avec Chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association Arbres, haies et paysages de l'Aveyron et ADASEA – CATZH cellule d'assistance technique zones humides
- Consultation des organismes techniques en vue de la constitution de partenariats
- Accompagnement, valorisation et retours d'expérience sur les PSE
- Accompagnement de l'expérimentation du label haies dans le cadre des PSE
- Constitution d'un partenariat avec le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et éventuellement l'ONF

En complémentarité de la mission inondations :

Ravins de Millau :

- Concertation et médiation entre les enjeux agriculture et urbanisation

²⁵ L'Agence de l'eau Adour-Garonne

Établit le nombre de journées relatives à la mission d'animation agricole à 61 jours d'agents du syndicat.

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation agricole et forêt 2023 à

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc...	17 940,58 €
Dépenses ponctuelles : dépenses de communication	900,00 €
TOTAL GENERAL	18 840,58 €

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation agricole en 2023 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 13 188,41 euros (70%),
- Autofinancement : 5 652,17 euros (30%) ;

Précise que cette mission d'animation agricole relève pour 30 % de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 70 % de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

S. Védrines procède au vote

→ **Adopté à l'unanimité**

MISSION 2023 DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN-AMONT – DE_2022_025

S. Védrines procède à la lecture de la délibération.

C. Delagnes informe que cette mission concerne les postes de F. Fergeault, M. Hezard, J. Bréchnignac et un peu celui de S. Braud. C. Delagnes indique que le coût prévisionnel est estimé à 136 720,25 € pour 529 jours d'agents du syndicat. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'AEAG²⁶ pour un montant de 68 360,13 € (50%) et le syndicat pour un montant de 68 360,13 € (50%). L'autofinancement est entièrement mutualisé et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat.

Cette mission relève intégralement de la compétence GEMAPI.

DE_2022_025 Mission 2023 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

Le comité syndical, après avoir délibéré,

²⁶ L'Agence de l'eau Adour-Garonne

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2023 comme suit :

Missions générales :

- Mise en œuvre des actions du PPG 2023-2027
- Suivi des travaux de la 1^{ère} tranche de gestion de la ripisylve et des embâcles sur l'ensemble du territoire, recensement des propriétaires, conventionnement, relance pour autorisation des travaux ;
- Élaboration de la 2^{ème} tranche de travaux du PPG 2023-2027 (réalisation des travaux 2024) ;
- Conseils et accompagnements aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
- Identification de zones potentielles d'actions pour restaurer la continuité écologique sur le chevelu hydrographique ;
- Observation et suivi des développements algaux sur plusieurs cours d'eau du bassin versant ;
- Suivi du développement des espèces exotiques envahissantes (ambrosie, renouée du Japon) ;
- Appui ponctuel et développement de partenariat (Fédérations départementale de pêche, COPAGE, CEN, PNC, PNRGC) ;
- Appui et soutien des collectivités, et autres structures pour des initiatives locales (ex : nettoyage de rivière, opération arrachage EEE) ;
- Participation au fonctionnement du Syndicat Tarn-amont.

Unité géographique « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : projet de restauration sur le complexe de La Cham du Pont, porté par le PNC et l'ONF ;
- Participation aux démarches de la CCGCC sur le site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente » ;
- Lancement d'un projet de mise en défens sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (Ru des Pouzets).

Unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte » :

- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques ;
- Pose de panneaux d'aide à la navigation dans le cadre du projet d'itinérance Tarn ;
- Accompagnement de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (Ispagnac) ;
- Suivis et accompagnement des démarches sur le Bramont de Cantonnet ;
- Lancement d'un projet de mise en défens sur la commune d'Ispagnac (Combe des Cades).

Unité géographique « Vallée du Tarn » :

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de la zone d'expansion de crue à Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : Finalisation des acquisitions foncières, montage et signature d'un bail de mise à disposition de terrain, révision du DCE et consultation des entreprises ;
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques ;
- Pose de panneaux d'aide à la navigation dans le cadre du projet d'itinérance Tarn.

Unité géographique « Dourbie-Trévezel » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : poursuite de la restauration du complexe de zones humides de Montals-Vacquières portés par le PNC en partenariat avec l'ONF.
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques (partie aval de la Dourbie) ;
- Réalisation de l'étude de faisabilité pour le maintien des infrastructures sur le secteur entre le Monna et Millau.

Unité géographique « Cernon-Soulzon » :

- Accompagnement de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (Saint-Rome-de-Cernon).

NB : les actions concernant l'ambition de restauration des zones d'expansion naturelle des crues du Cernon sont inclus dans la mission animation territoriale.

Unité géographique « Muse, Lumensonesque » :

- Mise en œuvre du projet remise au point bas du ruisseau d'Estalane, commune de Castelnau-Pégayrols ;
- Projet tuteuré sur une zone humide de Castelnau Pégayrols à Lescure avec la MFR de VALRANCE.
- Lancement d'une démarche participative à destination des agriculteurs pour limiter l'impact du bétail sur les cours d'eau, préserver les zones humides

Établit le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 529 jours d'agents du syndicat.

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2023 à :

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc...	133 220,25 €
Dépenses ponctuelles : achats de matériel spécifique, dépenses de communication	3 500,00 €
TOTAL GENERAL	136 720,25 €

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2023 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 68 360,13 euros (50%),
- Autofinancement : 68 360,13 euros (50%) ;

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès de la Région Occitanie et des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

S. Védrières procède au vote

→ **Adopté à l'unanimité**

PPG MILIEUX AQUATIQUES 2023-2027 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX LIÉS À LA RIPISYLVLE, EMBÂCLES ET IMPRÉVUS – ANNÉE 2023 – DE_2022_026

S. Védrières donne la parole à F. Fergeault pour présenter cette délibération.

F. Fergeault indique que les travaux de la 1ère tranche de gestion des cours d'eau du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont est répartie en 5 secteurs géographiques. Ces travaux comprennent la gestion de la ripisylve. Le but de ces travaux est de faire de la prévention, c'est-à-dire abattre quelques arbres en tenant compte de la biodiversité. La consultation a été lancée du 13 octobre 2022 au 14 novembre 2022 pour cinq lots. Trois réponses sont parvenues dans le délai imposé. M. Hezard et moi-même avons procédé à l'analyse des offres. La commission d'achat s'est réunie le 6 décembre 2022. Il est proposé au comité syndical de retenir les offres reconnues économiquement les plus avantageuses, conformément à l'avis de la commission achat :

- lot 1 (avec l'option) : Groupement Riveo pour un montant total de 9 674,40 € TTC,
- lot 2 : Groupement Riveo pour un montant total de 7 226,40 € TTC,
- lot 3 (avec l'option) : Groupement Riveo pour un montant total de 18 390 € TTC,
- lot 4 : Sarl Le Jardinier pour un montant total de 11 176,80 € TTC,
- lot 5 : Groupement Riveo pour un montant total de 10 286,40 € TTC.

C. Delagnes précise que lors de la consultation, il a été demandé aux entreprises de fournir un bordereau des prix pour la gestion des imprévus et les zones de pièges à embâcles. Les entreprises retenues pour les s'engagent à intervenir pour les imprévus et les pièges à embâcles sur le secteur dédié.

DE_2022_026 PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Choix des entreprises pour les travaux liés à la ripisylve, embâcles et imprévus - année 2023

Vu la délibération DE_2022_014Bis du 29 septembre 2022 approuvant le Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027 ;

Vu la délibération DE_2022_016 du 29 septembre 2022 actant le lancement des actions 2023 du PPG MA 2023-2027 ;

Le Président rappelle la nature des travaux à mener en 2023 pour la gestion des cours d'eau :

Lots	Cours d'eau	Nature des travaux	Communes concernées	Localisation / Limites amont et aval	Linéaire (m)
	Tarn		Pont-de-Montvert-Sud-	Secteur 1 : du pont de la RD 998 en amont du village jusqu'au	224

1		Gestion de la ripisylve	Mont-Lozère	pont de Pont de Montvert	2
	Tarn		Bédouès-Cocurès	Secteur 2 : au droit de la scierie de Cocurès jusqu'au pont de la Baume en aval de Bédouès	167 5
	La Mimente et le Tarnon		Florac-Trois-Rivières	Secteur 3 : du pont de l'ancien moulin de la Combe sur la Mimente jusqu'à la confluence avec le Tarnon et de la confluence Tarnon/Mimente jusqu'à la confluence avec le Tarn	381 9
	La Mimente	Gestion des zones "pièges embâcles"	Florac-Trois-Rivières	Secteur 4 (Option) : amont de la Salle-Prunet	50
	Tarn/Tarnon/Mimente et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 1	Zone 1 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
2	La Jonte	Gestion de la ripisylve	Meyrueis	Secteur 1 : du pont de Salvinsac au passage à gué du camping Capelan	428 9
	La Brèze		Meyrueis	Secteur 2 : de la station de pompage (Raffègues) jusqu'à la confluence avec la Jonte	163 0
	Le Béthuzon		Meyrueis	Secteur 3 : du pont de Pradines jusqu'à la confluence avec la Jonte	144 9
	Jonte/Brèze/Béthuzon et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 2	Zone 2 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
3	Lumensonesque	Gestion de la ripisylve	Aguessac et Compeyre	Secteur 1 : du pont de Malbosc jusqu'à la confluence avec le Tarn	352 9
	Tarn	Gestion des zones "pièges à embâcles"	Rivière-sur-Tarn	Secteur 2 (Option) : Aval de la chaussée de Pinet en rive droite	250
	Tarn, Lumensonesque, Ru du Bourg	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 3	Zone 3 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
4	La Muse	Gestion de la ripisylve	St-Léons	Secteur 1: de la passerelle en amont de St-Léons jusqu'au pont des Prés	851
	La Muse		St-Beauzély	Secteur 2 : du passage à gué aval Salsac jusqu'à la STEP en aval de St-Beauzély	273 1
	Muse, Cernon et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 4	Zone 4 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
5	La Dourbie	Gestion de la ripisylve	St-Jean-du-Bruel	Du moulin de Bondon jusqu'à la chaussée de Castelnau (aval St-Jean-du-Bruel)	771 8
	Dourbie et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 5	Zone 5 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	

La consultation des entreprises s'est déroulée du 13 octobre 2022 au 14 novembre 2022. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com.

Trois réponses sont parvenues au syndicat du Tarn-amont dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 15 novembre 2022 avec lot 1 : 2 offres, lot 2 : 1 offre, lot 3 : 2 offres, lot 4 : 1 offre et lot 5 : 2 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 6 décembre 2022 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1 (avec option)	Groupeement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	8 062,00 €	9 674,40 €
2	Groupeement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	6 022,00 €	7 226,40 €
3 (avec option)	Groupeement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	15 325,00 €	18 390,00 €
4	SARL LE JARDINIER 40 Avenue Hippolyte Puech 12250 Tournemire	9 314,00 €	11 176,80 €
5	Groupeement RIVEO (EURL S F.A.R.E) Sauveplane 48160 Le Collet de Dèze	8 572,00 €	10 286,40 €
TOTAL		47 295,00 €	56 754,00 €

Ces offres correspondent au montant de la tranche ferme et options.

Ces entreprises seront également sollicitées sur des bons de commandes à partir du bordereau de prix pour la gestion des imprévus, travaux sur des zones de pièges à embâcles, et sur des secteurs qualifiés en surveillance active, dont les volumes de travaux sont non identifiables au montage du marché, sur un montant total maximum de 46 729,50 € HT.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel,

Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

PPG MILIEUX AQUATIQUES 2023-2027 : ANNÉE 2023 – TRAVAUX EN RIVIÈRE, PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE FINANCEMENT – DE 2022_027

S. Védrines procède à la lecture de la délibération.

C. Delagnes précise que les demandes de financement portent sur la tranche de travaux 2023 et sur le chantier de la zone humide de Lescure. La Région travaille sur de nouvelles règles d'éligibilités.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 126 029,40 € TTC. Les financements sont sollicités à hauteur de 50 % TTC auprès de l'AEAG, 20 % HT à la Région Occitanie, 10 % au Conseil départemental de la Lozère, 10 % au Conseil départemental de l'Aveyron. L'autofinancement pour les travaux ripisylves est entièrement mutualisé et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat. L'autofinancement pour la gestion d'une zone humide à Lescure sur le bassin de la Muse sera réparti à 80 % à l'échelle de l'UG Muse-Lumensonesque et à 20 % à l'échelle Tarn-amont.

Ces travaux relèvent intégralement de la compétence GEMAPI.

DE_2022_027 PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Année 2023 – Travaux en rivière, plan de financement prévisionnel et demandes de financement

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont ;

Vu l'action B1-6 « Suivre les études et les travaux mis en œuvre sur les cours d'eau » du contrat de rivière 2019-2024

Vu la délibération DE_2022_014Bis du 29 septembre 2022 approuvant le Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027

Vu le dossier déposé en date du 25/10/2022 sollicitant les préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère pour une demande de déclaration d'intérêt général du programme de travaux ;

Vu la délibération DE_2022_016 du 29 septembre 2022 actant le lancement des actions 2023 du PPG MA 2023-2027 ;

Sur la base de la programmation pré-établie présenté en séance du 29/09/2022, le Président rappelle les travaux prévus en 2023. Ils concernent la gestion de la ripisylve, la gestion de plusieurs zones de pièges à embâcles, la gestion des imprévus (chute d'arbre et formation d'embâcle présentant un intérêt général) sur l'ensemble du bassin Tarn-amont et des travaux de gestion d'une zone humide sur le bassin versant de la Muze (mise en défens et aménagement d'abreuvoirs)

Le montant des travaux 2023 pour la gestion de la ripisylve, faisant suite aux résultats de la consultation des entreprises, et les dépenses concernant la surveillance active et la gestion d'une zone humide, calculées à partir de montants estimatifs, sont détaillées en page suivante.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	126 029,40 € TTC	50 % TTC	63 014,70 €
Région Occitanie	71 670,30 € HT	20 % HT	14 334,06 €
Conseil départemental de Lozère	25 492,40 € HT	10 % HT	2 549,24 €
Conseil départemental de l'Aveyron	95 438,52 € TTC	10 % TTC	9 543,85 €
Autofinancement SMBV Tarn-amont	126 029,40 € TTC	Env. 29.03% TTC	36 587,55 €
MONTANT TOTAL		100 %	126 029,40 € TTC

Précise que l'autofinancement pour les travaux ripisylve 2023 sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical et selon le lissage annuel établi dans le cadre du PPG MA,

Précise que l'autofinancement pour la gestion d'une zone humide à Lescure (BV Muse) sera reparti à 80% à l'échelle de l'unité géographique Muse-Lumensonesque et à 20 % à l'échelle Tarn-amont en tant qu'opération pilote sur le bassin de la Muse (action de type2), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Dépenses et plan de financement pour les travaux ripisylve 2023 sur l'ensemble du territoire

Partie 1

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Autofinancement action type 1
Secteur Haut Tarn	8 062,00 €	9 674,40 €	9 674,40 €	4 837,20 €	8 062,00 €	1 612,40 €	8 062,00 €	806,20 €			2 418,60 €
Secteur Jonte	6 022,00 €	7 226,40 €	7 226,40 €	3 613,20 €	6 022,00 €	1 204,40 €	6 022,00 €	602,20 €			1 806,60 €
Secteur Lumensonesque	13 575,00 €	16 290,00 €	16 290,00 €	8 145,00 €	13 575,00 €	2 715,00 €			16 290,00 €	1 629,00 €	3 801,00 €
Secteur Tarn	1 750,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €					2 100,00 €	210,00 €	840,00 €
Secteurs Muse	9 314,00 €	11 176,80 €	11 176,80 €	5 588,40 €	9 314,00 €	1 862,80 €			11 176,80 €	1 117,68 €	2 607,92 €
Secteur Dourbie	8 572,00 €	10 286,40 €	10 286,40 €	5 143,20 €					10 286,40 €	1 028,64 €	4 114,56 €
Zones pièges à embâcles (estim selon devis)	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €					24 000,00 €	2 400,00 €	9 600,00 €
Sous-total	67 295,00 €	80 754,00 €	80 754,00 €	40 377,00 €	36 973,00 €	7 394,60 €	14 084,00 €	1 408,40 €	63 853,20 €	6 385,32 €	25 188,68 €
imprévus 10%	6 729,50 €	8 075,40 €	8 075,40 €	4 037,70 €	3 697,30 €	739,46 €	1 408,40 €	140,84 €	6 385,32 €	638,53 €	2 518,87 €
Total	74 024,50 €	88 829,40 €	88 829,40 €	44 414,70 €	40 670,30 €	8 134,06 €	15 492,40 €	1 549,24 €	70 238,52 €	7 023,85 €	27 707,55 €

Partie 2

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Autofinancement action type 1
Surveillance active (estimation)	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €	5 800,00 €
Total surveillance active	20 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	1 200,00 €	5 800,00 €

Dépenses et plan de financement pour la gestion d'une zone humide à Lescure (BV Muse)

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Autofinancement action type 2
Lescure (estimation)	10 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €			12 000,00 €	1 200,00 €	2 800,00 €
imprévus 10%	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	600,00 €	1 000,00 €	200,00 €			1 200,00 €	120,00 €	280,00 €
Total gestion zone humide	11 000,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	6 600,00 €	11 000,00 €	2 200,00 €	- €	- €	13 200,00 €	1 320,00 €	3 080,00 €

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		Région Occitanie (20% HT)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Autofinancement
TOTAL travaux 2023	105 024,50 €	126 029,40 €	126 029,40 €	63 014,70 €	71 670,30 €	14 334,06 €	25 492,40 €	2 549,24 €	95 438,52 €	9 543,85 €	36 587,55 €

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

TRAVAUX ZONE D'EXPANSION NATURELLE DES CRUES ST-GEORGES-DE-LUZENÇON : RÉVISION DES PRIX DES TRAVAUX ET DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE – DE_2022_028

S. Védrières procède à la lecture de la délibération.

C. Delagnes informe que suite à l'inflation, les entreprises titulaires du marché demandent une révision des prix. En effet, initialement, le marché prévoyait une révision mensuelle des prix sur le mois de référence août 2022. Toutefois l'application de l'indice de base d'août 2022 et la révision qui en découle ne reflète pas la réalité économique. Pour cela, il est proposé que le mois de référence soit mai 2021, correspondant à l'établissement de l'offre. D'autre part, la rémunération de maîtrise d'œuvre a été calculée au stade de l'offre, sur la base d'un chantier de 6,5 mois. Toutefois, les entreprises ont transmis leur planning d'intervention sur une durée de 9 mois et 1 semaine. Le maître d'œuvre demande donc un ajustement de la rémunération sur 9 mois et 1 semaine. Cela implique un avenant sur les missions DET²⁷ et OPC²⁸.

Les subventions ont été demandées sur le montant estimatif du PRO²⁹ qui est supérieur au montant du marché. Les financeurs avaient accepté de prendre le coût du PRO pour les demandes de subvention.

Il n'est donc pas nécessaire de délibérer sur l'ajustement financier car le montant de l'avenant rentre dans l'enveloppe financière initiale.

DE_2022_028 Travaux zone d'expansion naturelle des crues St-Georges-de-Luzençon : révision des prix des travaux et de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération DE_2020_046 en date du 25 septembre 2020 concernant le montant prévisionnel et le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration la zone d'expansion naturelle des crues à Saint-Georges-de-Luzençon ;

Vu la délibération DE_2021_033 en date du 17 juin 2021 relative aux choix des entreprises pour les travaux ;

Vu la délibération DE_2021_016 en date du 25 mars 2021 relative à la validation de la phase PRO et à la validation du montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre ;

Considérant les aides accordées dans le cadre de cette opération en date du 31 mai 2021 par l'Agence de l'eau (appel à projet « Renaturation des cours d'eau ») et du 04 juin 2021 par la Région Occitanie (appel à projet « Revalorisons nos milieux aquatiques »);

Considérant les demandes de révision de prix des entreprises réalisant les travaux lors de la préparation des travaux, et la demande d'avenant du maître d'œuvre,

Le président expose que l'évolution du contexte économique engendre une demande de renégociation des prix de la part des entreprises ayant obtenues les marchés de travaux.

Le marché prévoit une révision mensuelle des prix selon la formule $C_n = 15.0\% + 85.0\% (I_n / I_o)$

C_n : coefficient de révision.

27 Direction de l'exécution des Travaux
28 Ordonnancement, pilotage, coordination
29 Projet

lo : valeur de l'index de référence au mois zéro.

ln : valeur de l'index de référence au mois n.

Le lo est défini par le 1er jour du mois de calendrier qui précède celui du commencement de la phase de préparation des travaux, soit le mois de d'août 2022. (indice 131.10). Cependant, l'application de l'indice de base d'août 2022 et la révision qui en découle ne reflète pas la réalité économique. Il est proposé que le mois lo (août 2022) soit remplacé par le mois de Mai 2021 correspondant à l'établissement de l'offre soit un indice lo=119.

D'autre part, la rémunération de maîtrise d'œuvre a été calculée au stade de l'offre, sur la base d'une durée de chantier de 6.5 mois. Les entreprises ayant transmis leur planning d'intervention la durée est estimée à 9 mois et une semaine, impliquant un avenant. Il porte sur les missions DET (direction de l'exécution du ou des contrats de travaux) et OPC (ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier).

Soit :

Phases MOE	% des éléments de mission de MO	Montant basé 6 mois et demi de travaux	Montant basé 9 mois et 1 semaine de travaux
4 / DET	58%	36 400,00 € HT	51 800,00 € HT
5 / OPC	4%	2 500,00 € HT	3 557,69 € HT
TOTAL de l'avenant		16 457,69 € HT	

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE D'AVIS ET POINTS D'INFORMATION

1 - SOLICITATION SUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES DE DÉBITS DES RESSOURCES EN EAU SUR LE SECTEUR GORGES-CAUSSES-CÉVENNES ET LEURS SUIVIS

C. Delagnes informe le comité syndical que la CC Gorges-Causse-Cévennes à solliciter le syndicat pour la reprise des stations de mesures de débits, suite à l'étude hydrogéologique du Causse Méjean, réalisée par le Parc national des Cévennes. La CC Gorges-Causse-Cévennes souhaite savoir si le syndicat peut porter cette opération de connaissance. Cette sollicitation a été abordée lors du bureau syndical du 6 décembre et a eu un avis favorable de principe. Le comité syndical suit cet avis. Toutefois, il faut étudier le partenariat, qui est propriétaire des données, les besoins nécessaires en terme de moyens humains et financiers. C. Delagnes va se rapprocher de la CC Gorges-Causse-Cévennes et du Parc national des Cévennes pour réfléchir à ce partenariat.

D. Giovannacci indique qu'il est important de maintenir ces stations et ces données. Il rappelle que de l'eau est encore amené sur le Causse Méjean.

2 – DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA DIFFUSION D'UN LIVRE PHOTOGRAPHIQUE SUR LE « TARN SAUVAGE »

C. Delagnes informe qu'un photographe, Patrice Genieys, a sollicité les trois syndicats du bassin, le Syndicat Tarn-amont, le Syndicat Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et le Syndicat Tarn-aval, pour lui apporter un soutien moral dans la diffusion de son livre le « Tarn Sauvage ». C. Delagnes montre quelques photographies de ce livre. Les photographies ont été prises des sources du Tarn jusqu'à la confluence de la Garonne.

Ce soutien moral se traduirait par la rédaction d'une pré-face co-signée par les trois Présidents des syndicats. Un premier texte a été rédigé par le Syndicat Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance. Ce projet uni les 3 syndicats sur un seul territoire. C. Delagnes précise qu'il n'y a pas de contrepartie financière. S. Védrines propose d'acheter quelques exemplaires de ce livre pour l'avoir au sein du syndicat. Cela permettrait de l'utiliser lors d'échanges avec d'autres structures ou même de l'offrir pour des occasions particulières.

3 – PROCHAINES RÉUNIONS

C. Delagnes informe des prochaines réunions :

- le bureau syndical : le mardi 31 janvier à 9h30 à Mostuéjols (lieu à confirmer),
- le comité syndical : le jeudi 9 février à 9h30 à Mostuéjols (lieu à confirmer). Ce comité syndical sera consacré au débat d'orientations budgétaires.

C. Bedel demande s'il est possible de joindre la liste des membres aux mails d'invitations.

QUESTIONS DIVERSES

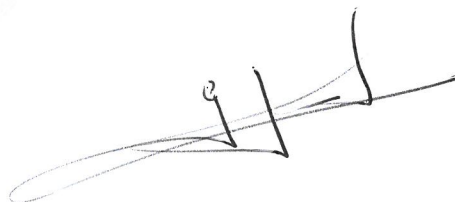
A. Curvelier fait part de son inquiétude sur le niveau de l'eau du Tarn et sur le mauvais état du Pont Cassé au Rozier. Les fondations sont en train de partir. Il souhaite que cet ouvrage puisse être conservé.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 12h05.

Le Président, Serge Védrines



Le Secrétaire de séance, Gilbert Faucher



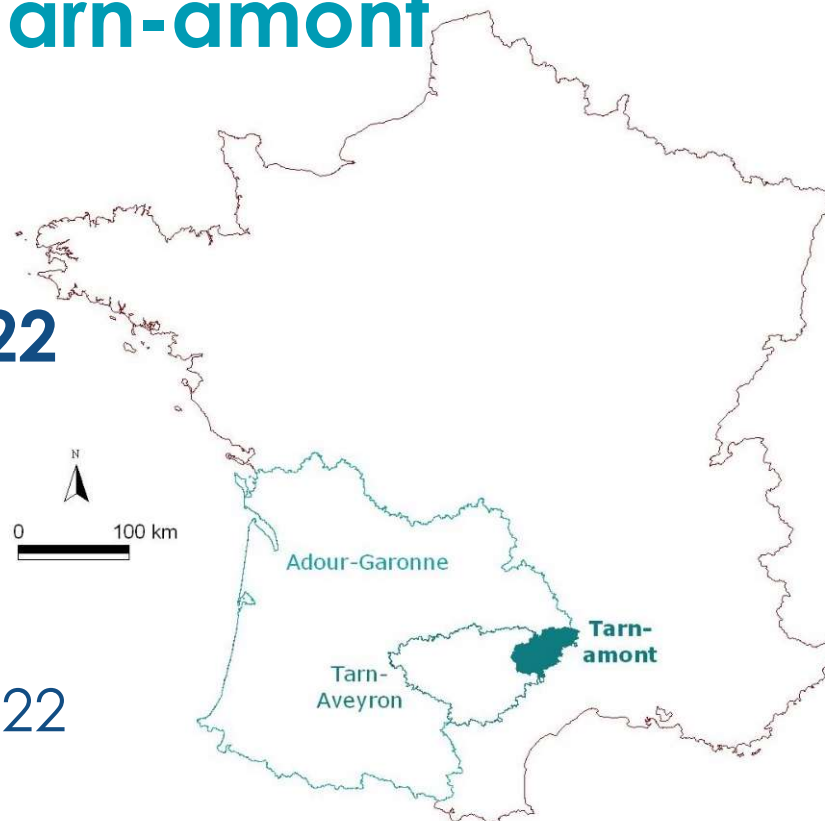


Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Pré-bilan technique 2022

Conseil syndical
15 décembre 2022

Mostuéjols



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

- Organisation générale de la structure (pérennisation des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Pilotage et coordination des missions en fonction des compétences statutaires

**3 RÉUNIONS D' UG
4 BUREAUX SYNDICAUX
DONT 2 AVEC LA COMMISSION FINANCES
4 CONSEILS SYNDICAUX – 28 DÉLIBÉRATIONS**

**2 COMMISSION D' ACHATS – 2 MARCHÉS PUBLICS / 20 DEVIS POUR
PRESTATIONS TECHNIQUES**

ORGANISATION / CO-ORGANISATIONS / PARTICIPATIONS À ÉVÈNEMENTS

TRAVAIL INTERNE SUR LE RGPD ET LE DOCUMENT UNIQUE DE LA STRUCTURE

Mission animation territoriale 2022

Animation de la CLE et du comité de rivière

4

- Mieux diffuser la connaissance
- Mettre en réseau des acteurs
- Partager les actions du territoire et les logiques d'avenir

COLLOQUE QUALITÉ DES EAU ET ACTIVITÉS 23 JUIN 2022 À VEYREAU

Env. 100 participants
5 thèmes – 11 intervenants



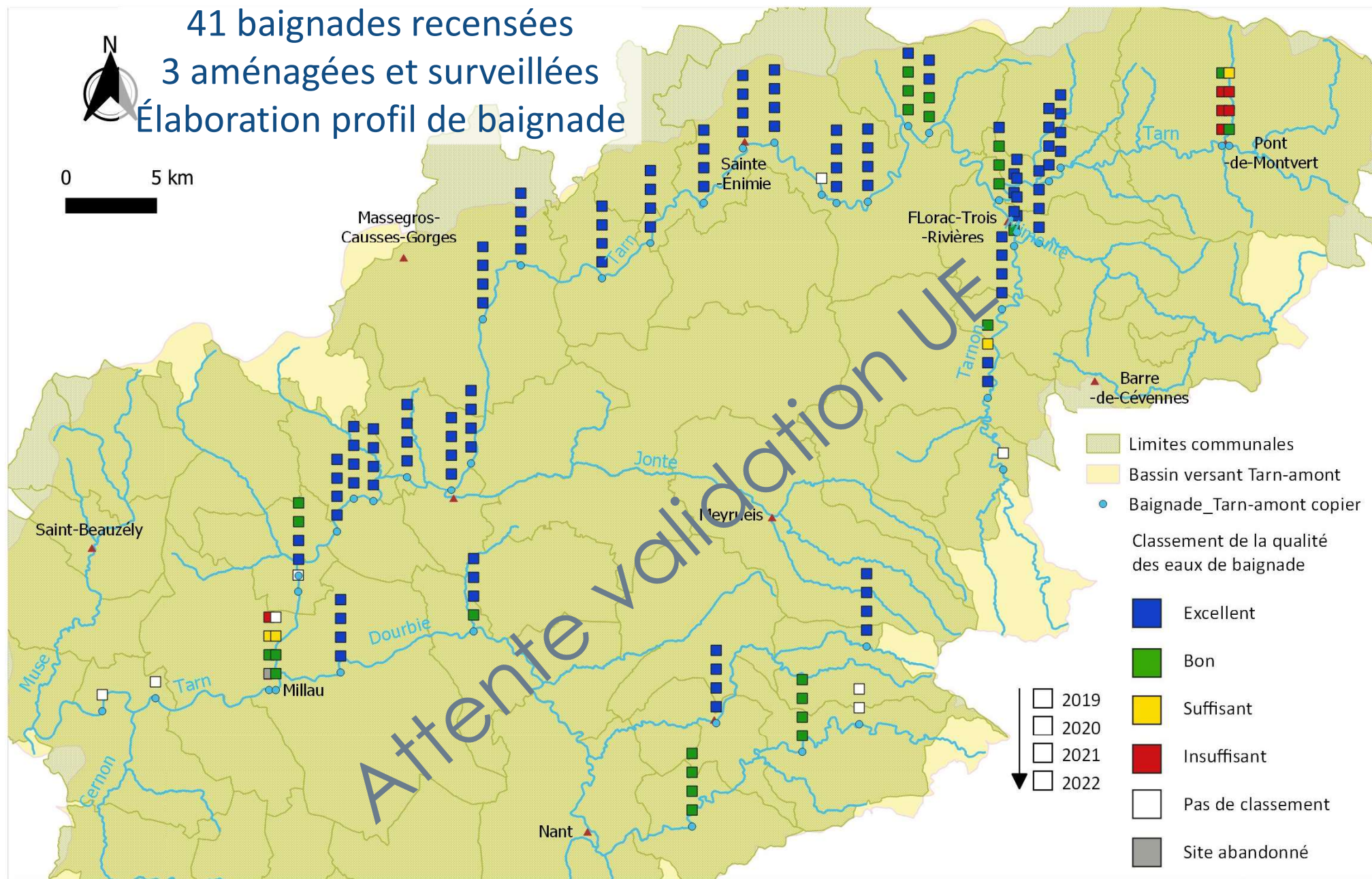
COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET COMITÉ DE RIVIÈRE EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, SÈCHERESSE 1 DÉCEMBRE 2022 À VERRIÈRES

Env. 60 participants
2 thèmes – 9 intervenants



Supports sur www.tarn-amont.fr

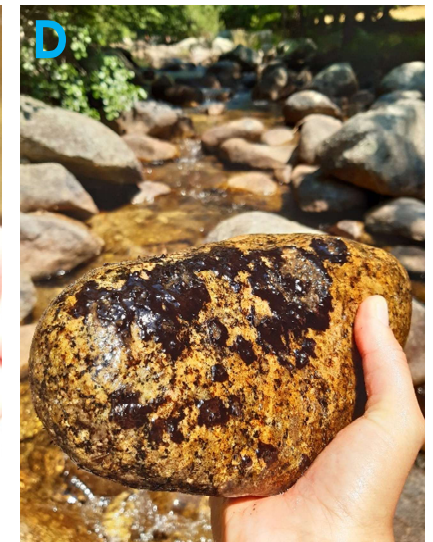
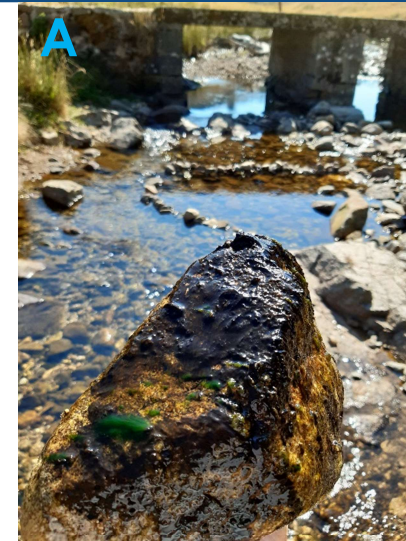
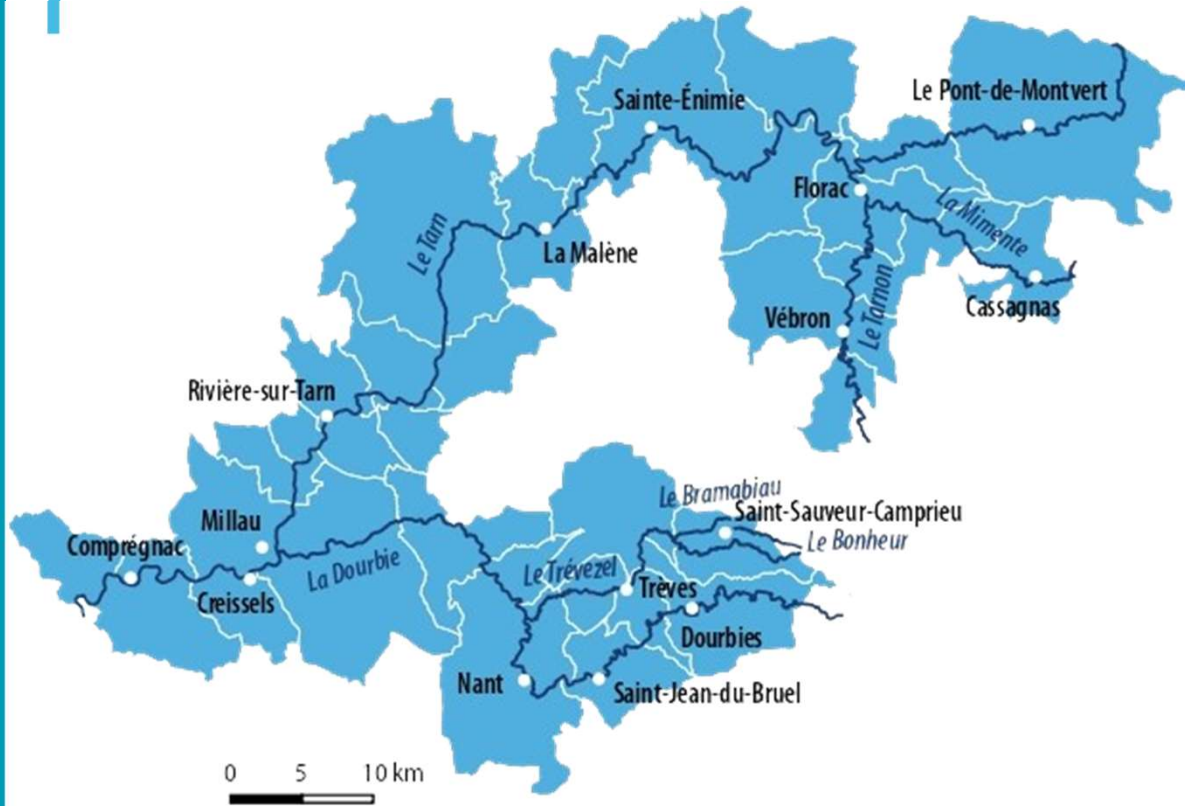
41 baignades recensées
3 aménagées et surveillées
Élaboration profil de baignade



42 panneaux de baignades posés



Retour sur la saison 2022



10 sites /15 journées de suivi (terrain + bureau)

1 353 plaquettes d'informations et 220 affiches

Formation d'autres structures

Aucun cas d'intoxication de chien recensé en 2022

Nombreux appels de particuliers

Communication « difficile »

Mission inondations 2022

CS : 24 mars

Engagement sur le PAPI complet

COPIL : 9 mai

Clôture du PAPI d'intention : bilan
Lancement élaboration PAPI complet (calendrier, stratégie, etc.)
+ inauguration des RC

COPIL – ATELIER : 7 juillet

AM : validation du diagnostic, gouvernance, pistes d'actions, stratégie
PM : ateliers 4 thématiques

8 novembre

40 ans de la crue de 1982 à Millau

COTECH restreint : 7 juin
Diagnostic

COTECH : 10 octobre
Partage et présentation des actions

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Aout

Sept.

Oct.

Nov.

Déc.

BILAN DU PAPI
D'INTENTION

DIAGNOSTIC DU
TERRITOIRE

STRATÉGIE

PROGRAMME D'ACTIONS





Clôture du PAPI d'intention et lancement de l'élaboration du PAPI complet, 9 mai



Présentation du diagnostic de territoire, 7 juillet



Inauguration des repères de crues, 9 mai

40 ans de la crue de 1982, 8 novembre



SOIRÉE D'ÉCHANGES
« QUAND LE TARN SE DÉCHAÎNE,
IL FAUT SAVOIR AGIR ».

LES GESTES QUI SAUVENT,
TÉMOIGNAGES, INTERVENTIONS POMPIERS...



Ateliers de travail pour la stratégie et les actions, 7 juillet

PAPI : Évènement du 8 novembre

11

Les 40 ans de la crue de 1982 à Millau
(action 1.3.3 + journée de la résilience du 13/10)



Soutenu par



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont



Appel à témoignages



Gilbert Lafont
Ancien responsable de la mégisserie Guibert

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

CRUE HISTORIQUE DE 1982

LA DÉFENSE DU VIEUX - Samedi 9 novembre 1982

L'inondation après la tempête



Après le vent, les crues et les inondations, la région continue de subir les méfaits de la tempête. L'Aveyron, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées ont été particulièrement éprouvés. Dans l'Aveyron où Millau (notre photo) a été dévastée par les eaux du Tarn en furie.



Millau :
Zone sinistrée

850 employés
du cuir en ché-
mique technique

de la région Aquitaine

A l'extérieur des maisons, c'est l'applica-
tion de la SOCIÉTÉ, cependant, nous le sa-
pons, elle trempe un peu l'immersion.
Les modèles sont nombreux. Les murs mil-
laires et par-dessus tout, forte une
maisonnée de cuir en ché-mique technique
qui se transforme souffrir. La montée des
jours à été soumise dévastation comme
à son séisme.

Cette est pas que l'ennemi,
mais les hommes et la violence d'un
jeune. Ces jeunes qui vont voyager la
vie qu'ils ont vécu, ils ont vu leur père
et leur mère, ils ont vu leur frère et
leur sœur, ils ont vu leur famille. Mais
ce n'est pas pour ce moment de retour le
monde du futur ne revient plus qu'à
lui-même.

 Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

[illegible]

Il serait nécessaire que les équipements soient rendus moins fragiles qu'ils ne le sont.

Il faudrait que pendant quelques années, un véritable plan routier avec ronds-points, bénéficiant d'un concours approprié de l'Etat soit mis en oeuvre (...) au déchaînement des éléments naturels, supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

L. - Roussigneux - 20 novembre 1982



CRUE HISTORIQUE DE 1982

Three black and white photographs illustrating the 1982 historical flood in Montreal:

- Top left: A flooded street with cars and people wading through the water.
- Top right: A flooded street with a car partially submerged and people wading.
- Bottom left: A flooded street with people wading through the water.

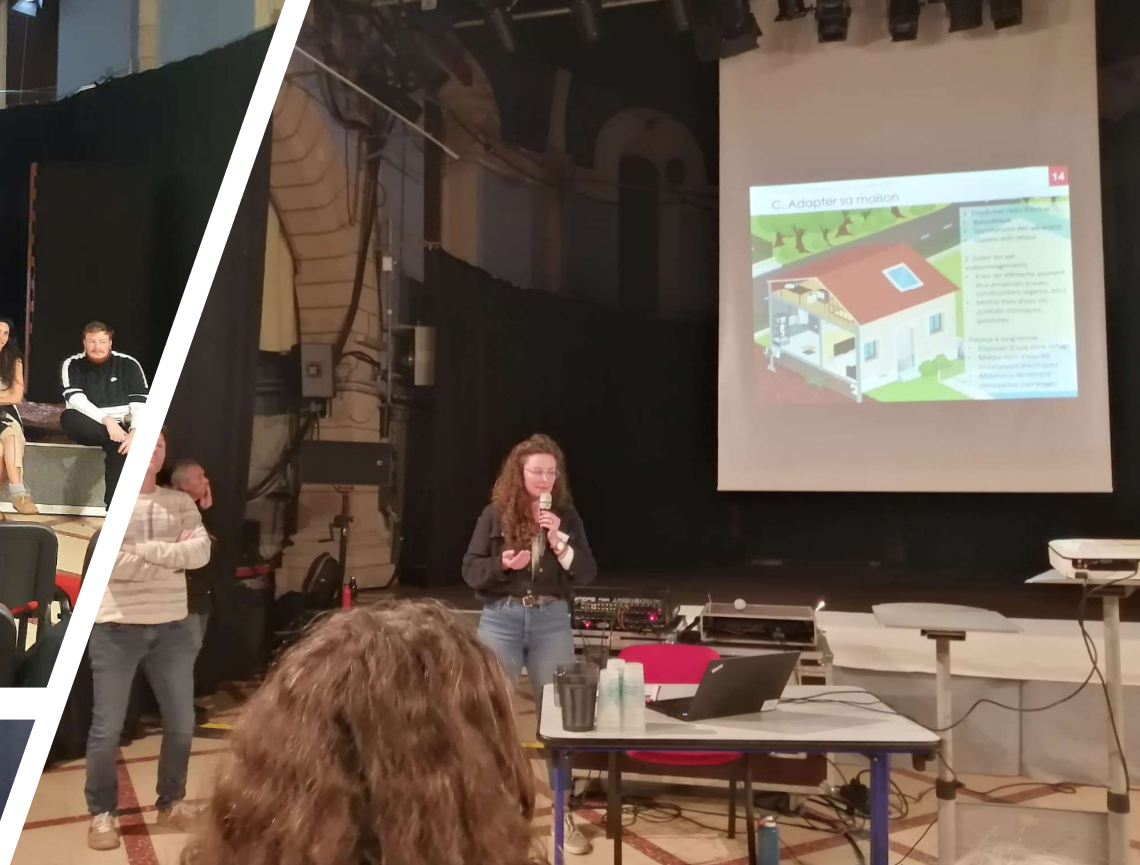
Source: Archives de la Ville de Montréal / Archives de la Ville de Montréal

M
Montreal
Faire mieux

12







Diagnostics de vulnérabilité (Actions 5.1 et 5.2)

- 52 Habitants -

870

- Courriers envoyés (dont 36 non distribués) : habitations situées en zone à risque fort d'un PPRI.

73

- Personnes ayant manifesté leur intérêt

52

- Visites de diagnostic + levés topo
- Campagne d'été 2021 : 31 visites
- Campagne d'automne 2021 : 21 visites



Remise des rapports : Déc. 2021 – Fév. 2022

- Entretien tel.
- Ou visite sur place

Conseils pour la mise en œuvre des mesures préconisées

Diagnostics de vulnérabilité (Actions 5.1 et 5.2)

5 Bâtiments publics

- EHPAD les 3 sources, Meyrueis
- Centre technique municipal, Millau
- Projet de complexe sportif, Millau
- Déchetterie, Millau
- Maison des entreprises, Millau

Restitutions : Avril 2022

Etude spécifique CTM de Millau
→ définition d'une stratégie de réduction
de la vulnérabilité globale
(restitution 1^{er} trimestre 2023)



Diagnostic CTM, Millau



- Rédaction des fiches actions + programme d'actions détaillé + programme financier
- Réunions bilatérales avec les maitres d'ouvrage des actions, préparation des lettres d'engagements
- Finalisation fiche action CTM Millau (étude en cours)
- Note gouvernance
- Analyse environnementale
- Consultation citoyenne
- Instances :
 - COTECH partage des fiches actions (détail)
 - COPIL Validation PAPI
 - Communautés de communes au besoin
 - Comité syndical

=> Objectif de dépôt reporté au 2^e trimestre 2023

Mission milieux aquatiques 2022

- 3 Réunions lors des Unités Géographiques de février 2022 (Elus, partenaires techniques et financiers) : Présentation des actions
- Envoi des 19 fiches actions en avril et retours des remarques en mai
- Présentation des dépenses et du plan de financement en juin 2022
- Validation du PPG milieux aquatiques du Tarn-amont et sa DIG en CS le 29 septembre 2022
- Dépôt de la demande de DIG le 25 octobre 2022

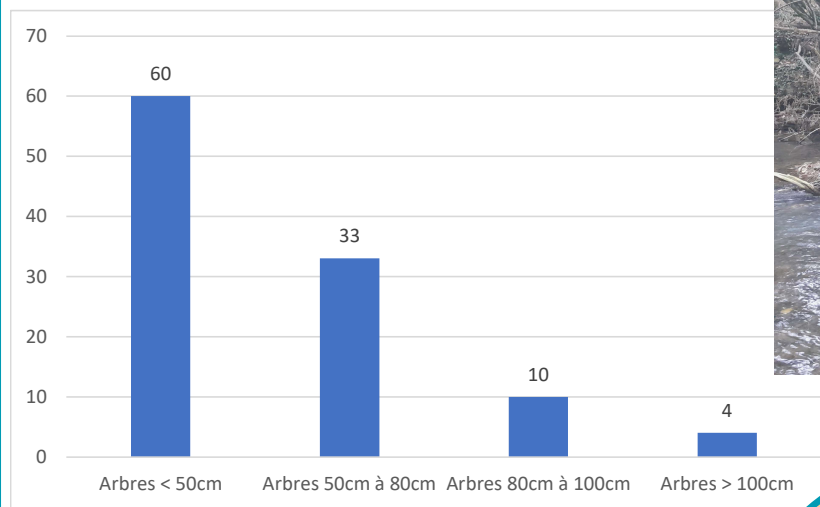


Réunion UG à Ispagnac février 2022



Validation PPG en CS le 29 septembre 2022

- Fin de la 5^{ème} tranche sur le Cernon/Soulzon
- Entreprise SARL le Jardinier
- 2 mois de travaux de Septembre à Octobre 2022
- 40 conventions de passages et de travaux envoyées avec le guide du riverain



23 000€
12km de rivière
107 arbres



- 7 chantiers imprévus pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général (8 992 €)
- 4 entreprises différentes
- Travaux ponctuels réalisés entre mars et octobre 2022



Hauterives vu des souches avant travaux



Hauterives vu après travaux



Rivière-sur-Tarn avant travaux

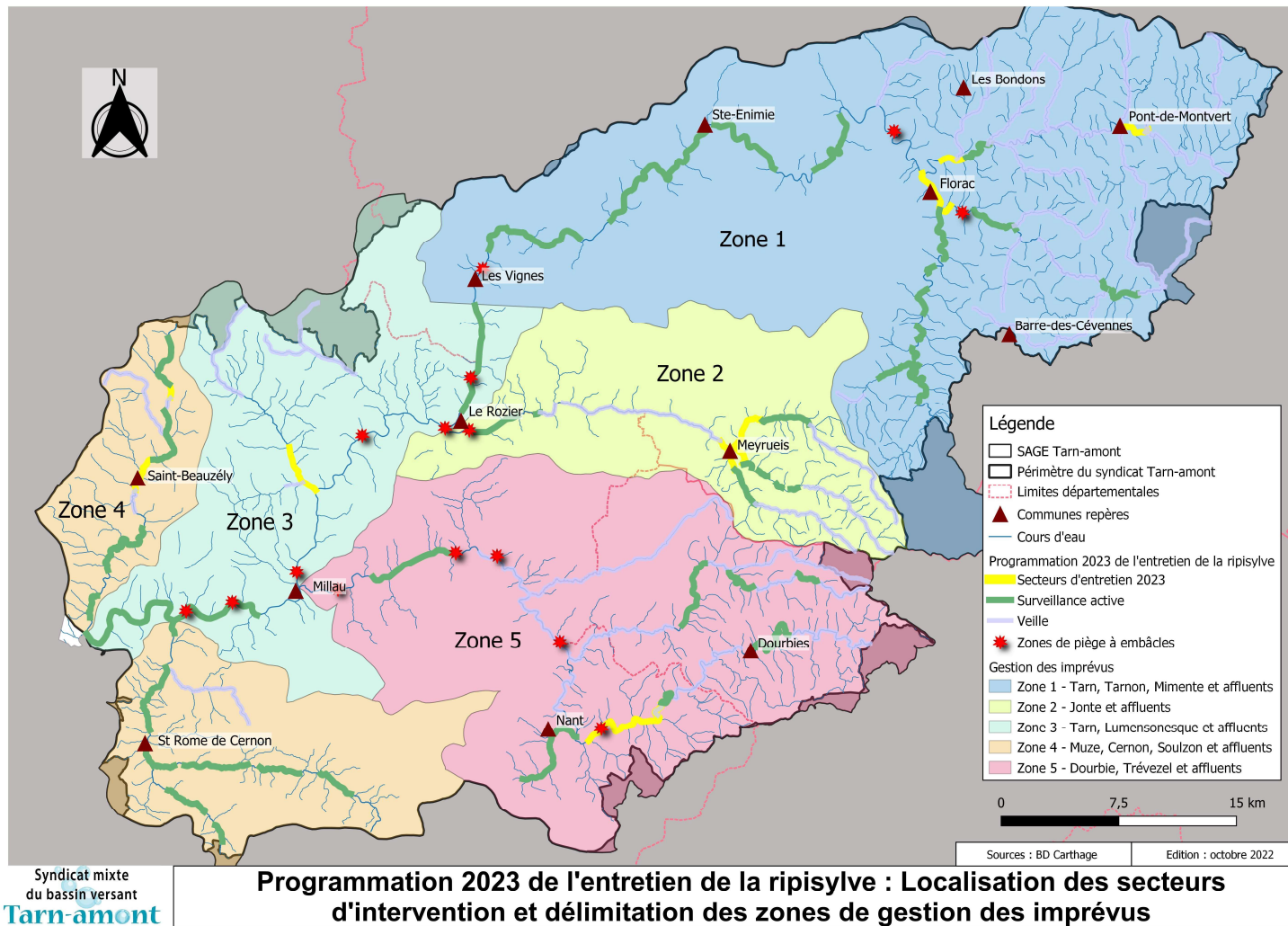


Ispagnac avant travaux

Travaux rivières : préparation tranche de travaux 2023

24

- 5 lots pour la restauration et l'entretien de la ripisylve, la gestion des zones de pièges à embâcles et la gestion des imprévus
- 30 km de rivières prospectées à l'été 2022
- Montant des travaux 67 000€ HT et 20 000€ HT (surveillance active)



Poursuite des opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues

25

Zone d'expansion de crues de Saint-Georges-de-Luzençon, sur le site dit « des stades sportifs » :

- Arrêté d'autorisation de travaux de la Préfète de l'Aveyron – mai 2022
- Réunion de lancement des travaux et phases préparatoires
- Lancement des missions de suivis environnementaux
- Gestion du contentieux
- Acquisition des parcelles en rive gauche par la commune
- Début des travaux débroussaillage du site (mi décembre 22)

Zone de mobilité du Tarn, méandre de Saint-Hilarin, Rivière sur Tarn :

- Poursuite des négociations foncières et lancement d'une DUP pour une parcelle
- Réalisation d'une modélisation hydraulique pour ajustement du projet
- Réflexion préalable au dépôt d'un permis d'aménager avec les services de l'Etat

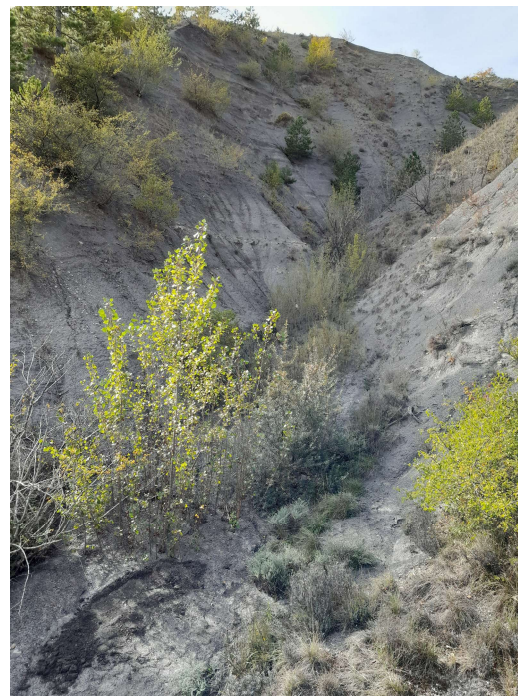
Zone d'expansion de crues Rive gauche Saint-Rome-de-Cernon site « SABAR »:

- Restitution de l'étude de faisabilité, réflexions sur les suites données

Evaluation des travaux expérimentaux de génie écologique sur le **bassin versant du Pissarot, commune de Rivière sur Tarn**.
(Comblement par les sédiments et survie des boutures)



Novembre 2016

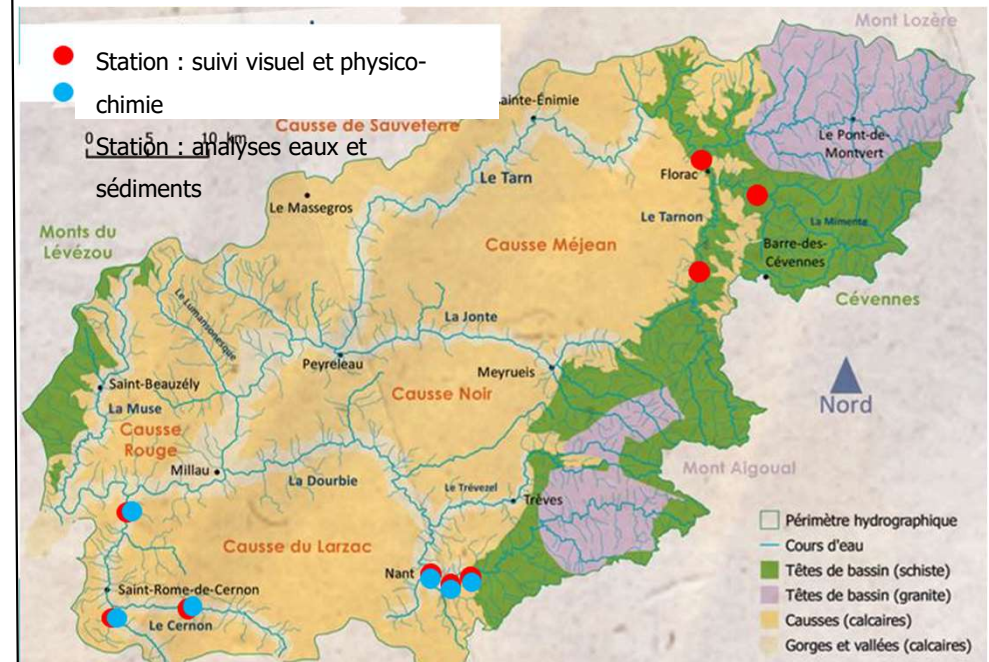


Octobre 2022

28% de la ravine est végétalisée en 2022

Suivi prospectifs des développements algaux

- Suivi d'avril à Juillet 2022 soit 4 mois
- 9 stations (Cernon, Dourbie, Tarnon et Mimente) avec suivi visuel et mesures des nutriments pour deux sous-bassins



Accompagnements et conseils techniques auprès des riverains

28

- Mise en place d'un suivi du ruissellement des cendres suite à l'incendie d'août 2022 de accompagnement de la commune pour un remplacement d'une buse sur le ruisseau des Arzioles (procédure réglementaire Loi sur l'eau)(Mostuéjols),
- Projet d'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau sur la commune de Comprégnac. Proposition d'une notice de gestion des parcelles au sein de l'espace de mobilité,
- Projet de vidange du Pesquié à Creissels (procédure réglementaire Loi sur l'eau
- Projet de lutte contre le ruissellement du migou à Dourbies (site des Laupies) avec le PNC et la commune,



Parc à Brebis sur le site des Laupies (03/2022)



Parc à Brebis après travaux de plantation (07/2022)

Comité Syndical Tarn-amont – 15 décembre 2022 à Mostuéjols

une vingtaine
d'accompagnements en 2022

Mission milieux aquatiques/agriculture 2022

Plan d'actions de maintien des sols agricoles – BV Muse

30

Action conjointe Contrat de rivière et PPG Milieux aquatiques

- Objectif : résoudre les problématique d'ensablement/colmatage de la Muse et ses affluents (continuité de l'étude Muse 2010) pour améliorer l'état écologique des cours d'eau

- Partenaires associés :

ADASEA / CATZH - Chambre d'agriculture 12 - Asso. Arbres Haies et Paysages 12 (AHP12)

- 2 thématiques :

Mise en défens des cours d'eau (berges et zones humides)

Réduction de la vulnérabilité des versants face aux départs de sols

- Lien futur possible avec gestionnaires forêt.
- Proposer un panel d'actions/outils types adaptables au cas par cas
- Appel à manifestations d'intérêt auprès des agriculteurs

Février 2023



Communication sensibilisation 2022

Scolaires : anniversaire des 10 ans !
Jeux concours : 1er prix : école de Vébron
et 1er prix : école Jules Ferry de Millau
65 interventions/263 enfants



Ambassadeurs des rivières
1 400 à 2 000 personnes
rencontrées



Maquette « Ma rivière vivante »
19 jours / 2 conventions partenaires



- 5 mars : Opération nettoyage à Aguessac (120 personnes - 1 600kg de déchets ramassés)
- 11 avril : Animation ABC à Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère (50 personnes) et opération nettoyage Ispagnac
- 7 juin : Soirée riverains ABC à Florac (40 personnes)
- 23 juin : Colloque Qualité des cours d'eau et activités Veyreau (env. 100 pers)
- 30 juin : Arrachage ambroisie avec la Fredon à Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère
- 8 novembre 2022 : Évènement 40 ans de la crue à Millau

Participation aux événements Jolis Gestes Mostuéjols, Fête de la rivière Nant, Journée EEE Quézac, journée patrimoine à St Chely du Tarn, soutien des opérations « nettoyage de berges » Florac, Bedouès, Ste-Enimie... , démarches ABC Florac, Saint-Rome-de-Cernon...



Opération nettoyage Aguessac
(03/2022)



Soirée riverains Florac
(06/2022)
Comité Syndical Tarn-amont - 15 décembre 2022 à Mostuéjols



Arrachage ambroisie Pont-de-Montvert (06/2022)

Réseaux sociaux

363 personnes suivent la page
62 publications facebook

Presse

8 Articles initiés sur les actions du syndicat + autres articles citant le Syndicat (actions, périmètre, propos...)



A Aguessac, la culture du risque inondation s'affiche

Actualité Aguessac
Millavois.com • 10 mai 2022 • 2 minutes de lecture

Lundi 9 mai à Aguessac a été inaugurée l'installation de repères de crues, échelles limnimétriques et panneaux de signalisation de parkings inondables. Un travail de sensibilisation mené par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont dans 12 communes, dans le cadre de l'action « Culture du risque inondation » du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).



- 8 articles publiés dans les actualités
- 1 page consacrée au « Colloque qualité des rivières et activités de loisirs du Tarn-amont »
- 1 onglet créé intitulé « Sports et loisirs liées à l'eau »

Merci pour votre attention

Site internet
**www.tarn-
amont.fr**



Crédit photos : SMBVTAM

Les missions et actions du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont sont co-financées principalement par

L'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
la Région Occitanie, les Départements
de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère
et les communautés de communes membres.

